

40^e CONGRÈS Les Communistes Dromois en route pour Lille

p.6

Editorial

« Mais, Papy, c'est quoi un congrès ? »

Sollicité par un petit fils de 13 ans, pour un accompagnement habituel à la piscine (municipale !) ce samedi 20 juin caniculaire, je réponds que ce n'est pas possible parce que « pris par un congrès ». D'où le retour : « mais c'est quoi un congrès ? »

À y réfléchir, en effet, à notre époque, le public entend de moins en moins évoquer la tenue de congrès de partis politiques, s'y substitue de la part des uns et des autres la petite phrase destinée à faire le buzz et sensée rallier, à travers les réseaux, les suffrages autour d'un potentiel sauveur...

Alors un congrès, c'est pour qui ? C'est pour quoi ?

Patiemment on explique qu'il y a des analyses, des propositions, des projets proposés à des adhérents (« c'est quoi un adhérent ? ») qui lisent, se réunissent, débattent, questionnent et s'engueulent parfois pour aboutir à l'adoption (votée) d'une ligne et de résolutions pour les 3 années à venir, ligne défendue ensuite par l'ensemble des militants, même ceux qui ont eu quelques désaccords. Pour le PCF, il s'agit de construire de nouvelles orientations pour une autre société, plus juste et plus solidaire pour nos concitoyens et au-delà pour l'humanité.

Bien sûr, j'aurais dû évoquer la pratique des amendements mais on partait de si loin que ce sera pour le prochain congrès, en espérant que les nouvelles générations retrouveront ces pratiques démocratiques qui ont souvent influencé l'histoire de notre pays. À nous d'en transmettre l'esprit et la lettre.

Robert Faresse

« Les individus ne constituent une classe que pour autant qu'ils ont à soutenir une lutte commune contre une autre classe ; pour le reste, ils s'affrontent en ennemis dans la concurrence. »

*Karl Marx
le Capital livre 1*

Sommaire :

- p.1 Éditorial
- p.2 Le fil des Associations
- p.3 Société
- p.4 Europe
- p.5 Santé
- P.6 Infos locales et des luttes

JE REJOINS LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Nom - Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Tél. :

E-mail :

À renvoyer à PCF 26 - 10 rue Servan - 26000 VALENCE - E-mail : federation@drome.pcf.fr - 04.75.42.71.68

Communiqué de presse des élu-es Portes Citoyenne et Solidaire Couvre-feu à Portes-lès-Valence, quelle efficacité ?

Madame Girard, maire de notre commune, vient d'instaurer un couvre-feu pour les mineurs. Avant que l'ensemble des élu-es dont ceux de l'opposition et la population et les associations n'en aient été informées, la presse a été la première destinataire de cette mesure.

La question vaut d'être posée, quelle efficacité d'un tel arrêté au tout début de la période estivale ?

- Cette mesure est avant tout un axe de communication, preuve en est de d'abord informer la presse avant les habitant(e)s,

- En visant la totalité des mineurs, la municipalité de Portes-lès-Valence sanctionne toute la jeunesse.

- Une minorité met le bazar, la totalité est sanctionnée !

Peut-on vraiment mettre dans le même panier un enfant de 10 ans, traînant dans la rue à minuit ou un(e) jeune de 17 ans, rentrant d'une soirée ?

- Dimanche, la fête de la musique va débiter... Avec un second concert qui va démarrer aux alentours de 22h, et, même sans retard, il sera difficile de terminer à 23h !

Un groupe de lycéen(ne)s n'aurait pas le droit de rester jusqu'à la fin ? Tout simplement parce qu'une minorité de personnes, peut-être même pas mineures, ont eu un comportement délictueux ?

- À 17 ans, on a le droit de conduire, on a le droit de travailler, mais, visiblement, on n'a pas le droit de sortir à

Portes-lès-Valence !

Bien évidemment, ce qui se passe à Portes-lès-Valence est grave et la tranquillité des habitant(es) doit être préservée et il ne s'agit pas de tomber dans l'angélisme primaire... ni dans la démagogie en opposant les générations !

- Nous regrettons que les associations n'aient pas été consultées, alors qu'elles pourraient amener leur pierre au mieux vivre ensemble.

N'oublions pas que c'est la même Madame Girard qui a voté la suppression des éducateurs spécialisés sur notre commune alors qu'ils contribuaient à canaliser et encadrer les jeunes qui nécessitent un suivi.

- À Portes-lès-Valence, nous avons besoin d'une Police Nationale de proximité, réactive, connaissant les lieux, les habitants, les lieux sensibles. En cela, la nécessaire mobilisation pour l'ouverture du poste de police, rue Pierre Semard, toute la semaine, est toujours d'actualité avec les effectifs suffisants en capacité d'accueillir la population et d'être présents dans les rues et sur le terrain.

- Enfin les horaires de l'ensemble des policiers municipaux doivent être décalés pour une présence en fin d'après-midi et début de soirée. C'est un impératif pour coller aux réalités de terrain.

Jean-Michel Bochaton - Marie-Jo Bayoud-Torrès - Claude Illy - Sandrine Augier, conseillers municipaux pour le groupe Portes citoyenne et Solidaire

Article extrait du bulletin de la Coordination nationale des comités de défense et maternités de proximité



Com, com, com !

Au siècle dernier, quand un gouvernement voulait enterrer un problème, il créait une commission. Aujourd'hui, faut être moderne, alors on fait un audit, externe de préférence, ça permet d'arroser les amis ou alors on communique. Une très intéressante étude vient de sortir, pas du chapeau,

non, de la très officielle DRESS - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, service interministériel.

Quels sont les enseignements principaux de cette étude, réalisée tous les 10 ans :

1/ En dix ans, la durée passée aux urgences s'est allongée pour tous les types de parcours de soin.

2/ La moitié des patients admis en UHCD (Unité d'Hospitalisation de Courte Durée) passent plus de 17 h 30 aux urgences (+2 h 40 par rapport à 2013). Les passages sont plus longs dans les points d'accueil de plus forte affluence, quel que soit le type de parcours de soins. Les patients hospitalisés dans un autre service à la sortie des urgences (un patient sur six) ont des durées de passages plus longues que ceux qui rentrent à domicile à l'issue de leur passage. Elle est supérieure à 6 h 30 pour la moitié d'entre eux (+1 h 45 par rapport à 2013).

3/ Plus d'attente avant la prise en charge pour les personnes arrivées en début d'après-midi et dans les points d'accueil à forte affluence.

4/ Obtenir un lit à la sortie des urgences est plus long pour les personnes âgées et dans les points d'accueil à forte affluence. Pour un patient sur dix concerné, plus de 6 h 10 sont nécessaires pour trouver un lit (+2 h 20 par rapport à 2013).

5/ Enfin, 4 % des patients partent sans attendre, parfois contre avis médical, et 3 % ont été réorientés vers une autre offre de soins.

Eh bien, que fait la Ministre ? Elle communique :

Il faut désengorger les urgences, proclame-t-elle ! Alors que seuls 3 % des patients ont été réorientés vers d'autres professionnels du soin, elle proclame que 30 à 40 % des patients doivent aller ailleurs qu'aux Urgences hospitalières ! De qui se moque-t-elle ? Les chiffres sont têtus : nous avons raison de dire et de répéter depuis des années que les urgences sont saturées, non pas parce que des malades ou blessés n'ont rien à y faire, mais parce que leurs capacités d'accueil sont trop faibles, que les lits d'aval (d'hospitalisation) sont trop peu nombreux. Et la situation s'aggrave. Communiquer n'arrangera rien, ce sont des moyens humains et matériels qu'il faut !

Il ne lui reste plus qu'à interdire aux malades et blessés de vivre en France. Alors, les statistiques seront bonnes : la DMS (Durée Moyenne de Séjour) Graal des administrateurs, sera très courte ! Et les urgences désengorgées !

Jean-luc landas,
Médecin membre de la coordination nationale

Quand les actionnaires nous donnent des leçons.

Dans un article du site Boursorama, des analystes démontrent les aspects uniques et positifs de la spécificité économique Française. Les critères d'évaluation des économies, au plan mondial, s'appuient principalement sur les flux de revenus annuels et PIB, les comptes de résultat. À ce petit jeu, la France fait pâle figure. Pour les analystes, L'orthodoxie financière des critères de Maastricht, qui pousse à réduire le modèle social au nom de la réduction des déficits de flux, commet une erreur d'analyse fondamentale en ignorant le bilan d'actifs réels de la nation. Ces experts proposent une approche de type « Bilan », qui replace la France à la 5^e place mondiale.

Le patrimoine privé médian par adulte est des plus élevé (135k€), il s'appuie essentiellement sur l'immobilier, pour lequel les Français empruntent à un système bancaire sécurisé, puis sur des placements financiers sûrs. La gestion de la dette privée est saine et sécurisée.

L'État Français possède l'un des plus gros patrimoines publics au monde (environ 3.500 milliards €), l'équivalent de sa dette :

- Actifs non-financiers : les routes, les ponts, les bâtiments publics (Élysée, préfectures), et surtout les terrains. La valeur du foncier public français est l'une des plus élevées d'Europe.
- Actifs financiers : les parts dans des entreprises comme EDF, Orange, Renault ou Thalès.
- Le patrimoine culturel : le contenu du Louvre ou de Versailles est inestimable. Officiellement, la Joconde vaut "0" dans les comptes, car elle est inaliénable (on ne peut pas la vendre), mais si on l'estimait, elle pèserait des milliards.

Assez étonnamment, les analystes mettent surtout en avant ce qui fait avant tout la force et la richesse des Françaises et des Français, c'est leur modèle social commun, un patrimoine de droits, « la forteresse sociale ». Par exemple, le droit acquis pour la retraite du Français « médian » est estimé de 200 à 300 k€. Si on intègre ce patrimoine social au bilan comptable national, la France redevient la 5^e puissance financière mondiale, et le Français « médian » la personne la plus riche au monde !

Mais il y a une ombre au tableau. Et ce n'est pas une surprise. L'expatriation fiscale est énorme, on est même les champions du monde. 2,5 millions de personnes de nationalité Française sont à la tête de 1 800 milliards € de patrimoine immobilier et financier hors de nos frontières. Les analystes notent que si la France parvenait à "rapatrier" la résidence fiscale de ses nationaux les plus aisés, son patrimoine financier total augmenterait d'environ 12 % et ses recettes fiscales sur le capital bondiraient, sans même changer les taux d'imposition. Et c'est le patrimoine industriel qui augmenterait le plus !

Le bilan établi par ces analystes : en 2026, après déduction de la dette, le patrimoine net de l'État français est légèrement positif (environ 3 à 5 % du PIB), ce qui est bien mieux que les USA ou le Japon.

Cet argumentaire confirme l'analyse des communistes, notre modèle social n'est pas un « boulet », bien au contraire, c'est une richesse bien plus solide que la volatilité des marchés et des monnaies. L'expatriation des actifs financiers et industriels agit négativement, à tous points de vue, sur l'économie et la société Française. Sur ces deux points essentiels, nous devons agir, en renforçant notre modèle social, en s'attaquant à l'exil fiscal et en exigeant le rapatriement de nos industries.

Jean-Luc Fargier.

SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN !

CREST :	Tous les jeudis le pont Mistral (17 h 30 - 18 h 30).
DIE :	Tous les jeudis, 18 h devant le Lycée.
MONTÉLIMAR :	Tous les 1 ^{ers} vendredis du mois devant la gare à 18 h 30.
VALENCE :	Place Porte Neuve, samedi 27 juin - 11 h.

ALERTE CITOYENNE :
il y a 6 mois, le Conseil de l'Union européenne plaçait douze personnalités sur sa liste de sanctions pour participation à des opérations de « manipulation de l'information » ou de « propagande prorusse »



Car, ce ne sont plus des actes qui sont sanctionnés, mais des opinions, analyses et discours publics et il n'y a eu nul besoin de démontrer un quelconque lien avec la Russie des 12 personnes sanctionnées. Leur seule faute : analyser le conflit ukrainien autrement que le

récit univoque qui est celui de l'UE.

Il s'agit de décisions administratives qui créent, pour les sanctionnés, par le gel total de leurs moyens de subsistance, une mort civile

Sans enquête, sans condamnation pénale sans voie de recours possible hormis devant la Cour de justice de l'UE, dans des délais et des conditions financières impossibles alors que les sanctions mettent toute vie normale en danger y compris sur le plan alimentaire pour l'individu concerné et sa famille puisque tous les comptes bancaires sont bloqués, les moyens de paiement invalidés, à cela s'ajoute l'impossibilité de voyager au sein de l'UE et l'impossibilité assignée à des tiers de les aider... Pas de durée de peine, de présomption d'innocence et la charge de la preuve est transférée au sanctionné, et le recours judiciaire n'intervient qu'à posteriori, au terme de démarches longues, coûteuses et incertaines. La séparation des pouvoirs est suspendue...

L'Union européenne crée ainsi un pur délit d'opinion au nom de la guerre de propagande dont elle estime qu'elle détient : L'exclusivité.

Parmi ces personnes – Jacques Baud, ancien colonel de l'armée suisse, ex-responsable de la doctrine des opérations de maintien de la paix à l'ONU, analyste militaire et auteur.– Xavier Moreau, journaliste, ancien officier français, résidant à Moscou, directeur du site Stratpol, critique régulier de l'OTAN et de la politique occidentale envers la Russie.– Nathalie Yamb, militante politique panafricaine, entrepreneuse et conférencière, connue pour ses positions anti-impérialistes et sa dénonciation du rôle des puissances occidentales en Afrique.

Les neuf autres personnes sont des blogueurs, commentateurs, accusés de relayer des narratifs favorables à Moscou. Aucune n'a fait l'objet d'une condamnation pénale, ni même d'une mise en examen devant une quelconque instance judiciaire.

Telles les lettres de cachet des régimes despotiques, ces sanctions bafouent les principes fondamentaux de l'État de droit !

L'UE contre CUBA

Dans une résolution approuvée par 283 voix pour, 199 voix contre et 85 abstentions, le Parlement européen affirme qu'après cinq décennies de régime communiste, Cuba est sur le point de déclarer faillite. Cette crise ne serait pas le résultat d'un embargo extérieur : une telle mauvaise foi laisse pantois !



extraterritorial.

Poussant encore plus loin le négationnisme politique, la résolution du parlement européen réclame de nouvelles sanctions européennes et la suspension des accords de coopération avec l'île. Sans doute pour améliorer « l'ordinaire » des populations que l'on estime par ail-

leurs réprimées. De fait, il s'agit d'étrangler ce pays qui a choisi une voie économique non-libérale, non-capitaliste, ce que ne peuvent tolérer les démocrates étasuniens ni les nôtres. Ce cynisme et cette indignité soulèvent la nausée.

Soyons sérieux ; imaginons notre pays en butte à de telles atteintes à son intégrité et ses intérêts, sans carburants, ni électricité, ni médicaments, ni certaines matières premières : resterait-il droit dans ses bottes car « bien géré » ? Le gouvernement resterait-il « zen » par rapport à une certaine opposition qui viendrait conforter cette attaque extérieure ?

On voit bien que cette résolution est le produit de l'alignement d'une partie de nos élites envers les USA. Il faut se mobiliser pour empêcher le retour d'un Batista dictateur qui convenait à l'oncle Sam, dans une île qui à l'époque était le repaire de la mafia non seulement US, mais aussi internationale (Corse entre autres).

Les investissements étrangers sont impossibles, car les USA menacent toutes les entreprises, et même les pays qui feraient commerce avec l'île. Les pétroliers sont détournés, les transactions bancaires internationales sont rendues impossibles et par là même, le tourisme est asséché.

L'assemblée générale de l'ONU condamne quasi unanimement et chaque année ce blocus illégal et

Joël Mérico

POUR UNE SANTÉ MENTALE DE QUALITÉ ET UNE PSYCHIATRIE HUMAINE

Synthèse de l'intervention de Serge Klopp, Commission nationale santé et protection sociale du PCF, référent psychiatrie, lors du meeting du Printemps de la Psychiatrie du 28 mars 2026

Notre ambition politique au PCF est de garantir à chaque citoyen en souffrance, de la plus grave à la plus bénigne, l'accès à un soin de qualité individualisé, tenant compte de sa singularité que ce soit sur le plan biologique, psychique, social et de son histoire propre.

Le projet de Loi sur les Centres experts veut que le Service public de Secteur (CMP et CATTP) devienne un dispositif de seconde ligne. Désormais, pour y accéder, il faudra y être adressé par un des acteurs de première ligne, composée des médecins généralistes, et des psychiatres et psychologues libéraux.

Déjà, des millions de personnes en souffrance n'ont pour tout soin que la prescription d'antidépresseurs, alors que l'on sait que leur efficacité disparaît s'ils ne sont pas associés à une psychothérapie et des millions sont sans aucun soin et n'ont pas conscience de ce qui leur arrive.

Aujourd'hui domine, au nom d'une pseudoscience, un modèle exclusivement biomédical, niant aussi bien la dimension psychique que sociale de la maladie. Pseudoscience parce qu'il s'agit d'une idéologie libérale qui tord ce que nous dit la science notamment l'imagerie médicale.

En niant à la personne ses dimensions psychiques et sociales, c'est son humanité même que l'on nie. Tout n'étant que dysfonctionnement neuronal, le soin n'est plus centré sur la personne, mais sur le symptôme, qu'il suffit de traiter. On passe de la nécessité de la continuité relationnelle des soins à celle du traitement.

La généralisation des centres experts auxquels les acteurs de 1^{re} ligne pourront s'adresser vise la standardisation des soins pour en réduire les coûts. Ces centres sont fondés sur le modèle biomédical et cela risque de fermer aux patients la porte du Service public de Secteur qui offrait des soins individualisés.

Revenir à une conception du soin prenant en compte la complexité bio psychosociale dans son historicité de chaque patient et y former tous les soignants cela signifie qu'il faut arrêter de vouloir opposer les approches, qu'elles soient du côté de la social-thérapie, du comportementalisme ou de la psycho-dynamique, mais les utiliser en complémentarité dans une coopération et une collaboration au sein des équipes.

Quelle que soit la technique, la relation psychique est toujours centrale.



Le Parti communiste propose :

- De réaffirmer que le Secteur est le dispositif public de 1^{re} ligne pour la Santé mentale de la population et lui redonner sa mission fondamentale de continuité des soins relationnels avec les moyens humains en nombre et en qualité pour assumer cette mission
- Ce qui implique de former spécifiquement tous les soignants à la biogenèse, la psychogenèse et la sociogenèse, et ce, dès le diplôme initial (et pour les IDE pas que quelques Infirmiers de Pratiques avancées)
- De financer ces mesures au travers d'une Loi de programmation pluriannuelle et pour cela d'en donner les moyens à la Sécurité Sociale

Une Loi cadre de refondation du Secteur est indispensable.

40e congrès du PCF : les communistes drômois ont planché !

Samedi 20 juin à la Chamberlière à Valence se tenait le Congrès de la Fédération du PCF Drôme, préparatoire au congrès national, qui se tiendra à Lille les 3, 4, 5 juillet.

32 délégués représentant les 10 sections du département ont délibéré pendant une journée.

Rapport moral, rapport financier, examen des 80 amendements présentés par les adhérents et de l'avis de la commission du texte, élection du Conseil Départemental, de la délégation au congrès national.

54 amendements ont été approuvés par le congrès. Tous les amendements seront remontés au niveau national.

En fin de matinée, l'assemblée a écouté Séverine Dejoux (ancienne salariée de Vencorex et représentante CGT), qui a expliqué le long parcours de la lutte des salariés de son entreprise depuis l'annonce de la fermeture jusqu'au rejet du projet de Scop Exalia, présenté par les salariés, rejet décidé récemment par le tribunal des affaires économiques de Lyon (ex tribunal de commerce).



Cette décision a été un coup terrible pour les salariés porteurs du projet alors que tous les éléments étaient disponibles pour permettre à l'opération de vivre, y compris le soutien des collectivités territoriales, des élus de la région de Grenoble, et même d'un ministre et que son financement était assuré.

Les tribunaux de commerce, composés de représentants des entreprises ne font que peu de cas des salariés et de la souveraineté industrielle du pays, ils se sont assis sur un projet apte à sauvegarder cette entreprise de la chimie dont la production était centrale pour de nombreuses activités en France, y compris utiles à l'indépendance de notre pays.

Elle a annoncé qu'à la suite de cette affaire les députées de la région de Grenoble avaient décidé de lancer une commission d'enquête parlementaire sur ces tribunaux qui font ainsi preuve d'un véritable mépris d'un projet porté par des salariés.

Jean-Marc Durand, secrétaire départemental sortant, a expliqué que cette fermeture fait partie intégrante de la volonté de laisser tomber la filière chimie en France aux dépens de la souveraineté du pays.

Séverine a appelé à venir soutenir le 25 juin à midi, devant leur usine, les salariés de l'entreprise Kem One de saint Fons, aux portes de Lyon, qui s'inquiètent de la dette du groupe. La CGT-Chimie alerte sur l'avenir des quelque 1 300 salariés, répartis sur plusieurs sites chimiques en France. Kem One est le deuxième producteur européen de PVC.

Gérard Ponson au nom de l'Union départementale CGT a appelé à se battre pour les salaires et les cotisations sociale et refuser l'imposture du pouvoir d'achat que le pouvoir met en avant à coup de baisse des cotisations sociales ou de rachat des jours de congés.

En milieu de journée, un repas a réuni tous les participants.

La journée s'est poursuivie par la suite de l'examen des amendements et l'élection des diverses instances et délégations.

La base commune amendée a été adoptée à une très large majorité.